

## PROBLÉMATIQUES

Cette question a été abordée en Sixième et plus largement l'étude de la citoyenneté et de la démocratie a fait l'objet d'approches à la fois en histoire et en éducation civique, il est donc important de s'appuyer sur les connaissances déjà acquises par les élèves. Il convient au lycée **approfondir la réflexion sur les notions inventées par ce régime politique** qui se présente comme un modèle discuté, voire contesté dans l'ensemble du monde grec.

L'étude portant sur les V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles doit mettre en évidence l'évolution d'un système établi certes au début du Ve siècle mais qui se cherche, qui n'est pas figé et qui suscite des débats permanents : entre démocratie et oligarchie et à l'intérieur de la conception même de la démocratie : égalité ou mérite, liberté ou discipline, participation de tous ou respect des compétences, élection ou tirage au sort. Dans le cadre de cette démocratie directe, les débats souvent violents entre citoyens se déroulaient surtout à l'Éclésiâ conduisant au vote de décrets contradictoires, d'où une réelle menace de paralysie du système.

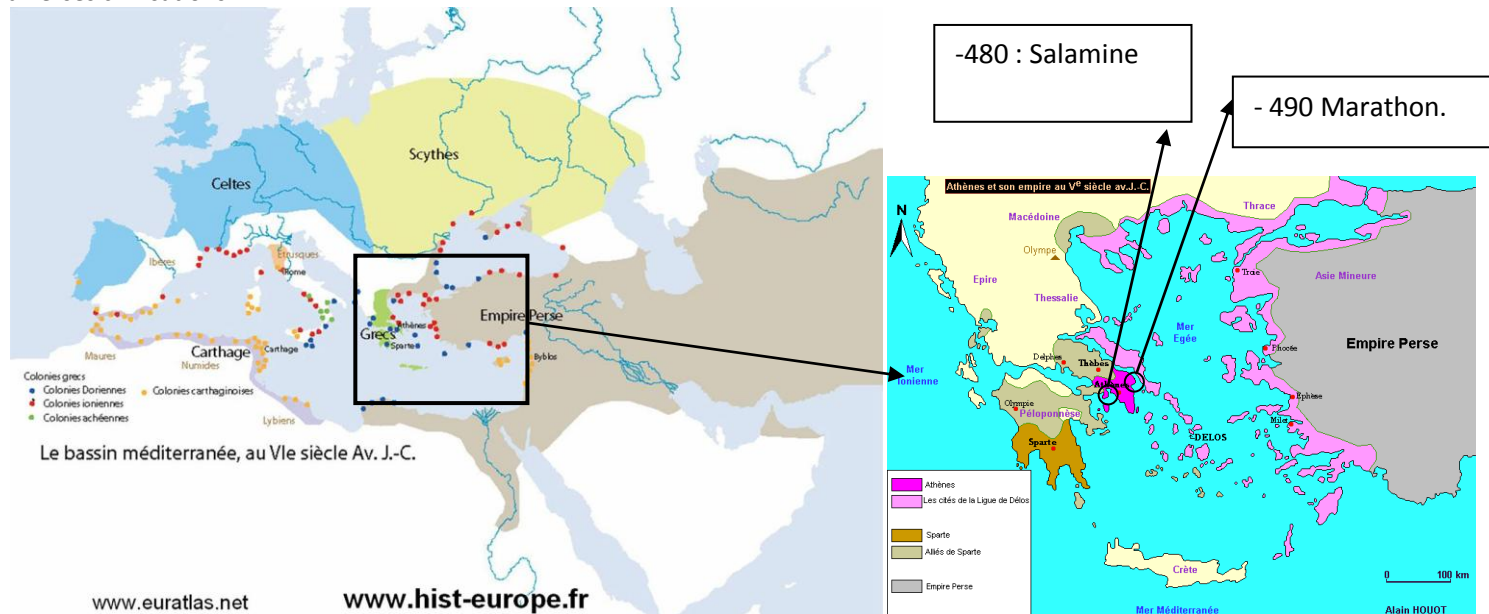
**Le mot démocratie n'a pas dans l'Antiquité le sens qu'il a de nos jours ;** « la démocratie grecque était le pouvoir pour chacun des citoyens de débattre, de décider, de juger. C'était une liberté politique, une liberté d'intervenir au niveau de la cité. Mais aucun État ancien n'a eu l'idée que les individus eussent des droits » (Paul Veyne).

### A. Citoyenneté et démocratie à Athènes.

Intro : L'organisation du monde grec aux V<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles.

Carte p 41 du manuel

La cité d'Athènes se développe dans le cadre de la Méditerranée orientale qui constitue durant l'Antiquité un espace de contact entre diverses civilisations.



La cité d'Athènes va connaître durant le V<sup>e</sup> siècle, l'apogée de sa puissance. En effet, sa victoire sur les Perses lors **des guerres médiques**, en particulier lors des batailles :

- de Marathon, en -490,
- de Salamine, en -480.

Cette dernière victoire contre le plus grand des empires de cette époque apporte un immense prestige à la cité grecque et lui permet d'établir sa domination sur la partie orientale de la Méditerranée. Cette domination repose avant tout sur sa puissance maritime et l'alliance appelée **Ligue de Délos** qu'elle impose aux cités de la **Mer Egée**.

Pour Athènes, le contrôle de la mer est une source de richesse car elle domine le commerce maritime et impose à ses alliés le versement **d'un tribut** lui permettant d'entretenir son armée mais aussi d'importants travaux urbains et de rémunérer la vie politique.

Mais la puissance d'Athènes est remise en question, durant la fin du Ve siècle par Sparte et ses alliés puis au IV<sup>e</sup> siècle par le Royaume de Macédoine. La défaite de Chéronée en -338 met fin à l'indépendance des Athéniens. Sans totalement perdre son prestige culturel, la cité n'est plus une puissance politique mais une simple cité grecque soumise à l'autorité de grands rois de macédoine Philippe puis son fils Alexandre le grand.

Ainsi c'est dans ce contexte que durant près de deux siècles, Athènes a adopté un système politique particulier fondé sur la participation des citoyens aux décisions de la cité, système que les citoyens qualifient de démocratie.

Pbmtq :

Quelles furent les formes de la démocratie athénienne et la citoyenneté à Athènes.

# I. Athènes, cité grecque du monde antique (Vème –IVème) :

## 1. Territoire de l'Attique



Si Athènes est une des plus vastes cités du monde grec, son territoire appelé **l'Attique** reste très restreint par rapport aux royaumes ou empires qui se sont développés précédemment ou à la même époque. De forme triangulaire, l'Attique est un territoire d'environ 2500 km<sup>2</sup> (soit 1/5 de la Région Ile-de-France) qui présente deux grands types de reliefs :

- D'étroites plaines littorales,
- une région de montagnes au centre.

**Q1 : Localisez la ville par rapport à la mer ;**

**Q2 : Décrivez son organisation architecturale interne et son organisation militaire.**

Comme dans la plupart des cités grecques, les principales villes se situent à quelques kilomètres de la côte sur des collines qui permettent leur fortification et évitent les plaines marécageuses souvent sources de maladie et rendant difficile l'édification des bâtiments.

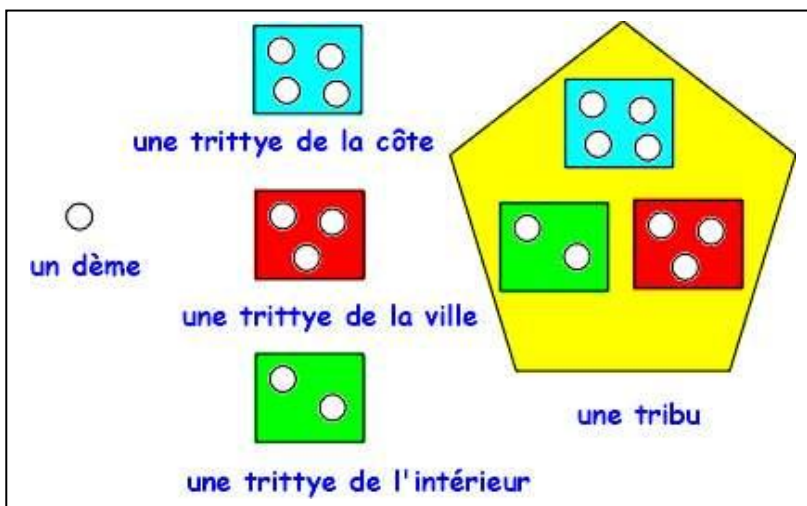
La ville est dominée par son **acropole** possède une **agora** autour de laquelle sont édifiés les bâtiments publics et un lieu d'assemblée sur la **Pnyx**. Comme toutes les cités grecques, elle possède de très nombreux monuments religieux indispensables au culte polythéiste.

Elle est protégée par une muraille et de « longs murs » qui la relie à son port situé à environ 6 km.

Ce port, le Pirée possède un grand quartier commerçant mais abrite également la flotte de guerre athénienne qui compta près de 300 trirèmes vers -430.

**Athènes est donc une Thalassocratie**, une grande puissance dont le pouvoir repose sur une domination maritime.

## 2. Le découpage de l'Attique, cadre de la démocratie athénienne :



**En 508/507 avant JC, Clisthène**, un Athénien qui dirigea la cité mais en place une série de réformes. Pour cela, il est considéré comme le père de la démocratie athénienne qui petit à petit va se mettre en place

**Doc p 45** : Il divise l'Attique en 30 espaces distincts appelés Trytties :

- 10 tritties de la côte ou **Paralie**,
- 10 tritties de l'intérieur ou **Mésogée**,
- 10 tritties de la ville ou **Asty**.

Chaque trittie est constituée est constituée de communautés de citoyens appelés **Dème**. Chaque père doit lors qu'un fils atteint l'âge de **l'éphébie** (environ 18 ans) l'inscrire sur le registre de son dème. Un citoyen peut donc changer de lieu de vie mais reste

membre du dème de ses ancêtres.

Enfin Clisthène crée 10 tribus constituées de 3 tritties différentes et qui regroupent tous les Athéniens.

Lorsqu'il se présente un Athénien le fait ainsi :  
Il donne son nom (et celui de son père), son dème, sa tryptie, puis enfin sa tribu.

**Les tribus** regroupent donc des citoyens très différents tant à l'égard de leur richesse qu'à l'égard de leur mode de vie (commerçants d'Athènes, paysans riches de la Mésogée, Marin pauvre de la Paralie...). Le système des tribus à deux fonctions principales :

- Renforcer l'unité des citoyens en n'évitant que ne se constituent des groupes dominants regroupant les plus riches.
- Permettre le fonctionnement des institutions, la tribu devenant le cadre juridique des élections.

### 3. Une citoyenneté imparfaite.

La notion de la citoyenneté à Athènes a évolué durant les Ve et IVe siècles. Mais elle s'appuie sur plusieurs principes qui sont restés constants.

#### a. La population athénienne :

Mise en garde :

Il est très difficile d'établir des données chiffrées de la population totale de l'Attique durant les V et IVe siècles, car nous ne disposons que de très peu de renseignements comptables (un seul à la fin du IVe) ; la plupart des estimations sont établies à partir de textes anciens qui ne se recoupent pas toujours. C'est pourquoi, les chiffres des manuels varient autant.

On estime que la population totale de l'Attique devait être comprise entre 350 000 à 400 000.

- Les citoyens devaient être au Ve siècle entre 30 000 et 42 000, à la fin du IVe il ne devait pas être plus de 25 000.
- les femmes et les enfants de moins de 18 ans : entre 90 000 et 120 000.
- Les métèques (étrangers libres admis à vivre dans la cité) : 120 000 au Ve et 40 000 au IVe siècle ce qui témoigne du déclin de la cité.
- Les esclaves : entre 110 000 et 150 000.

**Les citoyens ne représentaient donc qu'une part minoritaire de la cité entre 1/9 et 1/10 de la population athénienne.**

**Qui sont les citoyens ? (étude du texte d'Aristote p 47 + doc 3 p 47)**

La base de la citoyenneté est double :

- la filiation
- l'appartenance à un territoire.

Pour être citoyen, il faut donc être :

- être un homme libre,
- de père et mère athéniens,
- âgé de plus de 18 ans,
- inscrit sur les registres du dème et donc devenir un **démote (citoyens)**.

Il est parfois plus facile de définir le citoyen par son contraire, c'est-à-dire en le différenciant de ceux qui ne le sont pas. Une majorité d'habitants de la cité est donc exclue de la citoyenneté. Celle-ci est donc **restreinte et fermée**, elle n'admet qu'exceptionnellement un individu dont les parents ne sont eux-mêmes pas athéniens.

**Pour Aristote, la citoyenneté se définit par plusieurs critères:**

- **la résidence** mais elle ne permet pas de distinguer les citoyens des métèques et des esclaves,
- **le droit de justice**, mais ce droit est reconnu aux citoyens des cités alliés et indirectement aux métèques qui peuvent se faire représenter par un citoyen lors d'une procédure judiciaire car leur statut est proche des citoyens « imparfaits » c'est-à-dire les enfants et les vieillards.
- **l'absence de droits (atimie)** : elle ne permet pas non plus de définir le groupe des non citoyens puisque certains citoyens peuvent perdre leurs droits de façon provisoire ou définitive (durant un exil par exemple).

**Le citoyen « au sens absolu »** comme l'écrit Aristote est donc **celui qui peut « participer à l'exercice de la justice et aux magistratures »**. C'est donc un individu apte à exercer des fonctions politiques et juridiques dans la cité.

Aristote ne parle pas des **femmes**, en effet la citoyenneté dans les sociétés antiques est strictement masculine. La femme ne dispose d'aucun droit, elle est fille, femme ou mère mais ne peut être réellement autonome, les veuves âgées exceptées. Elle est la gardienne de la famille et incarne souvent la conservation des traditions (cf. L'assemblée des femmes d'Aristophane)

## II. La démocratie à Athènes :

### 1. Un peuple souverain : l'ecclésia (p47)

Les citoyens disposent de droits politiques. Le premier d'entre eux est de pouvoir siéger à l'ecclésia (assemblée) qui se tient sur la PNIX. L'assemblée doit réunir au moins 6000 citoyens pour pouvoir prendre des décisions. Elle a de nombreux pouvoirs :

- Voter la guerre et la paix,
- voter les lois et leur abrogation.

- voter l'ostracisme (l'exil de 10 ans) infligé à un citoyen qui menacerait la cité en guise de punition.

Pour accroître la participation des citoyens et en particulier des plus pauvres, Périclès instaure le *misthos*, une indemnité correspondant à une journée de travail, pour tous ceux qui participent aux séances de l'*ecclesia* ou ceux qui exercent des magistratures.

Enfin le dernier grand principe de la démocratie athénienne est l'**isonomie**, l'égalité des citoyens devant la loi et donc la justice.

**Doc. 2 p 47 :**

**2. Des magistratures exercées par les citoyens :**

**a. Des magistratures par tirage au sort.**

**Doc 1 p 42 :**

**Q : Identifiez les différentes magistratures et les modes de désignation.**

Il existe un très grand nombre de magistrature dont la plupart est attribuée par tirage au sort.

2 fonctions principales se distinguent :

- **La Boulè ou boulè**, conseil qui prépare les lois est constitué de 500 magistrats (50 par tribus) choisis pour un an. L'année athénienne ne comptant que 10 mois de 36 jours, les bouleutes d'une tribu exercent la présidence du conseil durant un mois puis sont remplacés par ceux d'une autre tribu.

Durant cette période appelée **prytanée**, les 50 bouleutes de la tribu doivent prendre leur repas ensemble et entretenir le feu sacré qui ne doit jamais s'éteindre et qui est gardé dans le Tholos.

- **L'Héliée** : le tribunal d'Athènes est constitué de 6000 juges (600 par tribu) qui ne siègent pas tous en même temps. Les jours de procès, un certain nombre d'héliastes sont tirés au sort et sont chargés de rendre leur jugement (doc. 2 p 43). Les procès sont très nombreux à Athènes car les citoyens peuvent agir pour leur intérêt (procès privés) ou en tant que protecteurs de la cité en dénonçant les atteintes à l'ordre public.

**b. Les stratèges, des magistrats élus.**

Ce sont les seuls magistrats de la cité élus par l'*ecclesia* pour un an. Leur rôle est prépondérant car ils possèdent un important pouvoir en particulier d'un point de vue militaire. Ils sont les vrais chefs de la cité. La fonction n'est pas rémunérée et impose donc que ceux qui sont choisis, soient particulièrement instruits. Ils appartiennent à de riches familles et entretiennent une importante clientèle pour être élus. Les rivalités sont très fortes entre les candidats à la stratégie.

**3. Un citoyen hors du commun : Périclès.**

**a. Une lutte pour le pouvoir :**

L'exemple de Périclès permet de montrer le pouvoir des stratèges mais aussi les luttes qui les opposent pour la domination de la cité.

**Texte : Périclès et le peuple athénien :**

Thucydide décrit le régime institué par Périclès comme une sorte d'aristocratie qui n'était plus une démocratie que par le nom, car le premier des Athéniens (Périclès) exerçait une domination réelle. De nombreux autres historiens affirment que cet homme donna au peuple l'habitude des spectacles gratuits et la rétribution des magistratures contraire à la morale des Athéniens. Ces méthodes enrichirent et débauchèrent\*, disent-ils, des hommes jusque là sans excès et travaillant de leur main. (...) Au début, Périclès voulant s'opposer à l'influence de Cimon sur le peuple, cherchait à le gagner à sa cause. Mais moins riche que son adversaire, il ne disposait pas des biens dont usait celui-ci pour aider les pauvres. Cimon offrait chaque jour un repas à ceux des Athéniens qui le demandaient. Il donnait des vêtements aux vieillards, il ôtait les limites de ses propriétés pour laisser qui en avait envie cueillir ses fruits.

Ne pouvant le vaincre sur ce point, (...) Périclès eut recours à la distribution des fonds publics, comme nous l'apprend Aristote. Et bientôt, s'étant concilié la foule par des indemnités de spectacle et la rétribution des fonctions judiciaires et d'autres largesses, il se servit du peuple contre l'Aréopage\*\*. (...) Quant à Cimon, il fut ostracisé comme laconisant\*\*\* et ennemi du peuple.

**Plutarque, Périclès, I et II<sup>ème</sup> siècles après JC.**

\* débaucher : soumettre aux vices. \*\* Aréopage : Très ancien conseil constitué des anciens archontes et qui avait, avant les réformes démocratiques, de grands pouvoirs judiciaires. \*\*\* laconisant : favorable à sparte dont la région est appelée Laconie.

Q1 : Présentez le document. L'auteur est-il un témoin ? Quelle est sa fonction ? Quelle est sa principale source d'information ?

Q2 : Par quels moyens, Périclès et son rival Cimon tentent-ils de se concilier le peuple ?

Q3 : Quel est le sort de Cimon ? Que peut-on en conclure sur l'accès aux hautes fonctions à Athènes et la vie démocratique ?

## Correction :

Q1 : Texte littéraire d'un auteur grec vivant dans l'empire romain appelé Plutarque (45- 125 après JC). Il s'agit d'un Historien et non d'un témoin. Son œuvre se compose de biographies. Celles-ci forment un recueil appelé *les vies parallèles des hommes illustres* car Plutarque oppose un homme politique grec à son pendant romain. La vie de Périclès, le plus grand des stratèges athéniens est ainsi comparé à Fabius Maximus, un général et consul romain du 3<sup>ème</sup> siècle avant JC, homme prudent ayant contribué à la victoire sur Carthage. A l'inverse, Périclès est présenté comme un homme capable mais ambitieux ayant précipité sa cité dans une guerre catastrophique contre la cité de Sparte (Guerre du Péloponnèse de -431 à -403). Plutarque cite Thucydide, un historien et homme politique athénien contemporain de Périclès et qui durant son exil (ostracisme) rédigea un œuvre importante appelée : histoire de la guerre du Péloponnèse, ce texte est la principale source d'information sur la cité athénienne de la fin du Ve siècle.

Q2 : Les deux hommes, bien que tous les deux issus de familles aristocratiques ne disposent pas de la même fortune. Cimon est un homme très riche qui utilisait sa fortune pour offrir «chaque jour un repas à ceux des Athéniens qui le demandaient. Il donnait des vêtements aux vieillards, il ôtait les limites de ses propriétés pour laisser qui en avait envie cueillir ses fruits ». Cette citation montre que sa richesse était-elle qu'il pouvait se permettre de laisser aux autres (ses clients) le bénéfice de ses biens, chose exceptionnelle à Athènes où le respect de la propriété privée conduisait à pratiquer la peine de mort le vol d'olives sur un olivier privée ou sacré. Il incarne les vertus de l'aristocratie qui doit utiliser sa fortune pour le bien du peuple.

Périclès utilise l'argent de la cité, profitant de son statut de stratège pour mettre en place des mesures en faveur des plus pauvres sous différentes formes (spectacles, distribution de magistratures, mais surtout l'introduction « d'indemnités de spectacle et la rétribution des fonctions judiciaires et d'autres largesses ». De fait, les pauvres (**thètes**) devinrent ses principaux soutiens. Il apparaît comme le chef du « parti démocrate » et est qualifié de **démagogue**, terme qui désigne celui qui veut plaire au peuple.

Chez Plutarque mais aussi chez Aristote, le modèle offert par Cimon est bien plus positif que celui de Périclès qui est ici accusé d'avoir utilisé des méthodes qui « enrichirent et débauchèrent (...) des hommes (les Athéniens) jusque là sans excès et travaillant de leur main ».

Q3 « Quant à Cimon, il fut ostracisé comme laconisant et ennemi du peuple », Périclès et ses amis lui reprochaient d'être un « ami de Sparte » la cité rivale d'Athènes. Il fut contraint à l'exil durant 10 ans entre -461 et -451. Il fut rappelé à Athènes par Périclès et redevint stratège. L'année suivante, il trouve la mort sur l'île de Chypre alors qu'il commandait une armée athénienne engagée contre les Perses.

Comme la montre l'exemple de la lutte entre Périclès et Cimon, les hommes politiques les plus riches et les plus influents se livrent à une lutte intense pour accéder à la direction de la cité. La démocratie n'est donc pas synonyme de concorde mais de rivalité.

Si les citoyens sont égaux juridiquement et disposent du droit de vote à l'ecclésiā, seuls les plus riches peuvent exercer les magistratures les plus prestigieuses car elles imposent des **liturgies**.

Ce mot désigne les **dépenses personnelles imposées aux magistrats supérieurs** qui doivent fournir à la cité (**des navires : triarchie, chorèges des spectacles donnés durant les fêtes religieuses ou même hestiatores mot qui désignent les citoyens chargés des banquets**). La **liturgie** est donc source de **reconnaissance publique** mais aussi une grande contrainte pour celui qui l'assume.

La stratégie est la magistrature suprême, l'atteindre est un but s'y maintenir, un signe de puissance. Ainsi le Ve siècle est-il qualifié de « siècle de Périclès » car ce dernier demeura stratège trente ans de suite entre -460 et -430. Il meurt l'année suivante après avoir été écarté du pouvoir.

### b. L'œuvre de Périclès :

#### L'œuvre politique :

Chef du parti démocratique, il impose des réformes importantes à la cité :

- spectacles gratuits, il fut chorège d'Eschyle lors des Dionysies de 472 avant JC.
- misthos : (rémunération pour la participation à la Boulē, à l'héliée puis à l'ecclésiā).
- réforme de la citoyenneté qui impose que les citoyens doivent être de « père et de mère » athéniens.

#### L'œuvre artistique : (p52)

Grâce au trésor de la ligue de Délos que Périclès fit déplacer à Athènes, la cité entreprend d'importants travaux de reconstruction et d'embellissement, Périclès fit venir à Athènes de grands artistes dont **ictinos** qui dirigea la construction du Parthénon, le plus grand temple d'Athènes et du monde grec. **Phidias** le sculpteur réalisa également les frises et la grande statue en or et en ivoire qui était placée en son centre.

L'acropole d'Athènes se couvrit de nouveaux sanctuaires et devint un des plus grands sanctuaires panhelléniques.

Tous les autres arts bénéficièrent d'un contexte très favorable et se développèrent, faisant d'Athènes le centre de la vie culturelle grecque dans lequel se développèrent de nombreuses écoles (ex : Académie puis le Lycée)

### III. Les citoyens, acteurs de la vie civique.

La vie civique à Athènes n'est pas uniquement politique. Elle impose aux citoyens de participer activement à la défense de la cité et aux différentes manifestations collectives culturelles et religieuses.

#### 1. Les citoyens combattent ensemble :

Doc p 40 + p52

P18-19 (manuel ancien)

Les citoyens sont soumis au devoir militaire dès 18 ans, âge auquel les jeunes athéniens sont appelés éphèbes et accomplissent un service militaire appelé éphébie. (p20 : à lire à la maison)

Selon leur richesse, les citoyens occupent divers fonction :

Doc. 3p 18 : affecter à chaque classe sociale de citoyens sa ou ses fonctions militaires :

-Thètes (pauvres) : infanterie légère et rameurs.

- les citoyens aisés (13000) : Hoplite (p19 doc 5) doivent financer leur équipement (panoplie)

- les plus riches : cavaliers et triérarques.

2. Les citoyens participent aux cultes : exemple les panathénées.

Diaporama en ligne

3. Les citoyens et les divertissements: le théâtre à Athènes. Les grandes Dionysies

Diaporama sur le théâtre.

**Conclusion** : les limites de la démocratie.

Le déclin de la cité au IV<sup>e</sup> siècle peut être interprété comme un affaiblissement lié à la réduction du corps des citoyens et à la crise du modèle démocratique qui ne put rivaliser face à un royaume intégrateur, la Macédoine (-338, défaite de Chéronée).